



DÉCLARATION

(Exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel.)

PRÉSIDENT

Arusha, La Haye, 9 décembre 2015

Allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU M. le Juge Theodor Meron Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux 9 décembre 2015

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre à nouveau la parole devant vous pour vous présenter les travaux du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux.

Avant de commencer, je tiens à féliciter les États-Unis d'Amérique pour leur nomination à la présidence du Conseil de sécurité. Je souhaite également exprimer ma gratitude au Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les tribunaux internationaux, et je tiens tout particulièrement à remercier le Chili, qui a dirigé ce groupe de manière exemplaire.

Comme toujours, je dois aussi remercier chaleureusement le Bureau des affaires juridiques pour l'aide qu'il apporte au Mécanisme, et en particulier le Conseiller juridique, M. Miguel de Serpa Soares, ainsi que le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, M. Stephen Mathias. Leur soutien, ainsi que celui de toute leur équipe, reste un atout précieux pour le Mécanisme et le succès de sa mission.

Enfin, je tiens à relever que je prends la parole devant le Conseil avec deux confrères et amis : M. le Juge Vagn Joensen, Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, et M. le Juge Carmel Agius, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. C'est une journée historique pour l'un comme pour l'autre, ainsi que pour les tribunaux qu'ils représentent. Le Juge Joensen a présenté le dernier rapport du TPIR au Conseil de sécurité, et je tiens à le féliciter pour l'intégrité et le dévouement avec lesquels il a dirigé le TPIR depuis 2012, veillant par là même à ce que celui-ci termine ses travaux d'ici la fin de l'année. Le Juge Agius, quant à lui, prend la parole devant le Conseil de sécurité pour la première fois en tant que Président du TPIY. J'ai été très heureux de travailler en étroite collaboration avec lui au cours de ces quatre dernières années où il était le Vice-Président du TPIY, et je lui souhaite un grand succès à la tête du TPIY à l'heure où ce dernier achève les tâches essentielles qu'il lui reste à accomplir avant sa fermeture.

Monsieur le Président, Excellences, le rapport semestriel récemment présenté par écrit le montre clairement : le Mécanisme continue de s'acquitter du mandat qui lui a été confié dans le respect des normes les plus rigoureuses et conformément à la vision du Conseil de sécurité voulant qu'il soit une institution petite, économique et efficace.

Depuis ma dernière allocution devant le Conseil de sécurité, les juges du Mécanisme ont rendu un grand nombre d'ordonnances et de décisions portant sur un éventail de questions, dont l'exécution des peines, les demandes en révision et les demandes de modification des mesures de protection accordées aux victimes et témoins vulnérables. En parallèle, les trois organes du Mécanisme ont continué de préparer au niveau opérationnel, d'un côté, les appels historiques dont l'ouverture est prévue ce printemps après la fin des procès en première instance menés par le TPIY dans les affaires *Karadžić* et *Šešelj*, et, de l'autre, les procès des derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR qui devront être jugés par le Mécanisme. Ces préparatifs comprennent la création ou l'enrichissement de listes d'employés potentiels, comme le prévoit le Statut du Mécanisme.

Au cours des six derniers mois, l'élaboration du cadre réglementaire et juridique du Mécanisme a également bien avancé et un certain nombre de nouvelles politiques et d'autres instruments juridiques portant sur différentes questions, dont l'aide juridictionnelle et la consultation des archives, devraient être publiés dans les mois à venir. Le Mécanisme a continué d'assurer le suivi des affaires renvoyées devant les autorités françaises et rwandaises et à donner suite aux demandes d'assistance qui lui étaient adressées au sujet de procédures

portées devant les juridictions nationales. Il a également continué de contrôler l'exécution des peines dans un certain nombre d'États situés sur deux continents et est toujours très reconnaissant de l'engagement et de la coopération dont font preuve les autorités nationales chargées de l'exécution des peines.

Au cours de la période considérée, les deux divisions ont réalisé des progrès importants dans la préparation et le transfert des dossiers des Tribunaux au Mécanisme, la grande majorité des dossiers du TPIR d'une valeur durable à permanente étant désormais détenus par ce dernier. Pendant la même période, le Mécanisme a continué d'adopter des mesures, d'ampleur variable, pour faciliter la consultation des dossiers qui lui sont confiés.

La Division d'Arusha a connu une période d'activité particulièrement intense au cours des six derniers mois, le Mécanisme prenant en charge, en vue de la fermeture du TPIR à la fin de l'année, une part croissante des dernières fonctions et obligations de celui-ci, dont la gestion du centre de détention des Nations Unies. Un certain nombre de sections administratives du TPIY ont collaboré avec les fonctionnaires du Mécanisme et du TPIR pour que toutes les dispositions contractuelles et les structures soient en place à la Division d'Arusha afin d'assurer la continuité des services administratifs après la fermeture du TPIR. La construction du siège du Mécanisme à Arusha continue d'avancer. Nous sommes très reconnaissants du soutien généreux offert par les autorités de la Tanzanie ainsi que de l'aide précieuse apportée par les différents bureaux du Secrétariat de l'ONU dans le cadre de ce projet.

Je tiens à souligner que tout ce travail a été accompli parallèlement à la transition vers Umoja, processus qu'a entrepris le Mécanisme, à l'instar d'un certain nombre d'autres départements et bureaux de l'ONU, et qui a mobilisé un grand nombre de fonctionnaires.

Monsieur le Président, Excellences, si la période considérée a été productive, le Mécanisme a continué de faire face à certains défis que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer.

Le 1^{er} juillet 2012, date de l'entrée en fonctions du Mécanisme à Arusha, neuf personnes mises en accusation par le TPIR n'avaient pas encore été arrêtées ni traduites en justice. Grâce aux efforts considérables qu'il a déployés, le Procureur, M. Hassan Bubacar Jallow, pourra dans quelques instants annoncer de nouveaux développements à ce sujet au Conseil de sécurité. Les activités de recherche des fugitifs menées par le Mécanisme se poursuivent, mais la participation et l'engagement des États Membres sont essentiels pour veiller à ce que les fugitifs soient appréhendés. Et nous devons y veiller. Le fait que le Conseil de sécurité continue d'accorder toute son attention à cette question est crucial et grandement apprécié.

Le deuxième défi que doit relever le Mécanisme concerne la réinstallation d'un petit nombre de personnes acquittées par le TPIR ou qui ont purgé la peine prononcée à leur encontre par ce dernier. Le Mécanisme continue de rechercher des moyens pour assurer leur réinstallation, mais, comme dans le cas des fugitifs, nous devons pouvoir compter sur la communauté internationale pour relever le défi humanitaire posé par ce problème. À plusieurs égards, ce défi se pose à la justice internationale elle-même, et nous sommes toujours très reconnaissants au Conseil de sécurité qui continue d'exhorter les États Membres à trouver une solution.

* * *

Avant de terminer, je voudrais rappeler que, conformément à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 16 novembre 2015, le Mécanisme a soumis un rapport faisant état de l'avancement des travaux pendant sa période d'activité initiale et présenté des informations supplémentaires pour faciliter ce processus d'examen important. Monsieur le Président, Excellences, je suis extrêmement reconnaissant de l'attention que vous et vos collègues accordez à l'examen des travaux du Mécanisme en cette période que je sais très chargée. Le Mécanisme est prêt à fournir plus d'informations ou toute l'aide utile au Conseil en cas de besoin afin que l'examen soit achevé d'ici le 21 décembre 2015, comme l'a demandé le Président dans sa déclaration.

* * *

Monsieur le Président, Excellences, le Mécanisme a beaucoup accompli pendant sa période d'activité initiale et, de fait, au cours des six derniers mois. S'il reste encore un grand nombre de tâches importantes à accomplir, y compris celle qui consiste à mener à bien les procès en première instance et les procédures en appel dont il devrait être saisi, le Mécanisme se tient prêt à travailler de manière efficace tout en assurant le plein respect du droit des accusés à un procès équitable.

Alors que la période d'activité initiale touche à sa fin, période pendant laquelle il a grandement bénéficié du soutien du TPIR et du TPIY et de la coexistence avec ceux-ci, le Mécanisme devient de plus en plus une petite institution autonome : une institution qui met en pratique les enseignements tirés de ses prédécesseurs et qui s'acquitte de ses obligations et de son mandat de façon efficace et économique.

Le succès du Mécanisme à cet égard dépend en grande partie d'une gestion efficace, c'est-à-dire d'une gestion axée sur la recherche de nouvelles méthodes basées sur des principes d'économie et d'efficacité, qui tire

pleinement parti de la structure et du cadre juridique uniques du Mécanisme. Par exemple, il est prévu dans le Statut du Mécanisme que ce sont des juges uniques qui statuent sur la plupart des questions en première instance, et non une Chambre de première instance siégeant en formation complète comme c'est le cas au TPIR et au TPIY. Toutefois, même si dans certains cas le Statut exige la désignation d'un collège de plusieurs juges, le Mécanisme pourra réaliser d'importantes économies par rapport au TPIR et au TPIY grâce au principe selon lequel ce sont les juges de la mise en état en première instance et en appel qui effectuent la majeure partie du travail préparatoire, la Chambre en formation complète ne siégeant qu'en cas de nécessité et n'étant rémunérée que pour les jours travaillés. Les travaux de la Chambre en formation complète sont aussi menés à distance, sauf si la présence des juges est requise à l'un des sièges du Mécanisme. Je tiens à vous assurer que les autres hauts responsables et moi-même continuons de nous employer à ce que le Mécanisme soit à la hauteur des espérances et concrétise réellement l'idée que l'on se fait d'une institution judiciaire internationale.

Ce faisant, le Mécanisme ne fera pas seulement honneur à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité, il sera également, tout comme le TPIR et le TPIY l'ont été avant lui, l'incarnation essentielle et permanente de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la lutte contre l'impunité.

Dans un monde où les conflits armés font toujours rage sur différents continents, où des atrocités contre des civils continuent d'être perpétrées et où le droit international humanitaire peut encore être violé en toute impunité, dans ce monde, nous ne devons pas sous-estimer la nécessité ni l'importance de pareilles institutions qui témoignent de notre engagement inébranlable en faveur du principe de responsabilité, du droit international et du respect de l'état de droit. Nous ne devons pas sous-estimer la valeur d'institutions comme le Mécanisme qui montrent combien le respect de l'état de droit est primordial, que nous ne pouvons et ne devons pas tolérer l'impunité pour les violations graves du droit international humanitaire et que la justice peut être rendue de façon efficace et économique dans le respect des normes les plus rigoureuses. Il est sans doute d'autant plus important, à l'heure où le désespoir nous saisit face à la violence et aux violations indescriptibles qui continuent d'être commises lors de conflits dans le monde entier, que le Conseil de sécurité prenne toutes les mesures possibles afin de garantir que les outils importants dont il dispose pour lutter contre l'impunité, comme le Mécanisme, sont utilisés pleinement.

Je vous remercie de votre attention.

* * *